

Je signale au ministre de l'Industrie (M. Drury) que le secteur de Portage-la-Prairie est une des régions où l'expansion des industries de fabrication et de transformation s'est révélée insuffisante. Et pourtant, pour des raisons incompréhensibles et à peu près inconnues de nous tous, cette région a été négligée à cet égard et n'est pas au nombre des régions désignées.

Cela me préoccupe, comme cela préoccupe aussi la Chambre de commerce et le conseil municipal local, et j'estime qu'il faudrait prendre des mesures correctives. Lorsque j'ai demandé pourquoi la ville de Portage-la-Prairie n'avait pas été désignée, l'Agence de développement régional m'a répondu en ces termes:

...le taux d'emploi à Portage-la-Prairie a été de plus de 50 p. 100 plus élevé que le taux d'emploi dans l'ensemble de l'économie canadienne...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est expiré.

M. Enns: J'en aurais pour quelques moments encore, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): La Chambre permettrait-elle à l'honorable député de terminer ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Enns: Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement signaler que d'après l'explication donnée par l'Agence de développement régional, il semble que le taux d'emploi chez nous est de 50 p. 100 plus élevé que dans le reste du pays. Nous sommes littéralement abasourdis par cette explication, car les chiffres que nous avons pu voir ne confirment sûrement pas ce renseignement. J'ai donc demandé au ministre en décembre dernier d'où venaient les chiffres qui l'avaient incité à faire cette déclaration. Dans une lettre datée du 7 janvier et portant la signature du ministre de l'Industrie, on peut lire cette phrase étonnante:

Ces chiffres proviennent de registres officiels, mais non publics . . .

En considérant des chiffres tirés du catalogue n° 72.002 de la Division du travail, Section de l'emploi, Bureau fédéral de la statistique, on voit, par exemple, que les salaires versés ces trois dernières années aux employés de la ville de Brandon—région désignée—ont constamment dépassé de \$5 à \$10 par semaine ceux qui avaient cours à Portage-la-Prairie.

Malgré cela, Portage-la Prairie n'est pas une région désignée et Brandon en est une. Je signale au ministre que le conseil municipal estime que cette mesure est injuste, comme le prouve un article paru dans le *Daily Graphic* le mardi 18 janvier. Sous le gros titre:

«Discrimination, déclare le conseil municipal,» l'article se lisait en partie comme il suit:

Lundi soir, lors d'une réunion du conseil municipal, on s'est plaint que la localité de Portage-la-Prairie fait l'objet d'un traitement injuste parce qu'elle n'est pas inscrite comme région désignée alors que d'autres régions du Manitoba le sont.

Cette accusation a été portée par le maire H. L. Henderson. Il a déclaré que le programme était devenu un programme de discrimination, au lieu d'un programme d'aide. J'estime qu'il faut protester très vigoureusement auprès du ministère qui agit ainsi à l'égard d'une région que nous, au Manitoba, considérons comme une région désignée. Il s'agit d'une situation assez spéciale vu que, dans cette région du Manitoba, plus de la moitié de la population habite un seul centre métropolitain. Aucune autre province n'est aux prises avec un problème semblable. Par conséquent, l'implantation des industries et les occasions d'emploi sont dominées par ce seul centre métropolitain. Ainsi, les régions qui ne bénéficient pas du programme de subventions fédérales éprouvent de très graves difficultés.

En terminant, monsieur l'Orateur, je prie le gouvernement de présenter des mesures constructives afin que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et en fait la Chambre tout entière, soyons appelés à examiner, à élaborer et à adopter des mesures qui mériteront au Canada la place qui lui revient dans le monde moderne.

• (9.00 p.m.)

[Français]

M. Georges-C. Lachance (Lafontaine): Monsieur l'Orateur, depuis que l'honorable député de Stormont (M. Lamoureux) a été choisi pour présider les débats de cette Chambre, l'unanimité des témoignages qui lui ont été rendus, tant dans cette enceinte que dans tout le reste du pays, démontre bien l'estime et la confiance dont il jouit. Je suis heureux de me joindre à ce concert d'éloges pour le féliciter et lui offrir mon appui le plus entier. A l'Orateur suppléant et président des comités, l'honorable député de Humber-St-George's (M. Batten), et à vous-même, dans vos fonctions de président suppléant des comités, j'offre mes meilleurs vœux de succès et mes félicitations les plus sincères.

Mes meilleurs vœux de succès vont aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés de Dollard et de York-Scarborough (MM. Goyer et Stanbury), pour la façon claire, sobre et intelligente, dont ils l'ont proposée et appuyée.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône nous convie à un repas copieux; si tous les mets sont bien servis ils seront digérés facilement. Mais il y a un sujet qui n'a été malheureusement qu'effleuré, et ce, très générale-